



Paris, le 21 janvier 2009

Recommandations AFEP – MEDEF sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Lors de sa réunion du 20 janvier 2009, le conseil de surveillance d'EUROSIC a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société EURO SIC.

En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfèrera EURO SIC pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-68 du code de commerce à compter de l'exercice en cours.

A propos d'Eurosic

Eurosic est une foncière cotée dont l'actionnaire de référence est Nexity qui détient 31,7 % du capital. La Banque Palatine détient 19,9 % du capital de la société.

Cotée depuis 1984, Eurosic a adopté le statut SIIC en 2006 et intervient dans l'immobilier d'entreprise, l'immobilier de loisirs et la logistique, en Ile de France et en régions.

Eurosic est cotée en continu sur l'Eurolist d'Euronext Paris, compartiment B.
Mnémonique : ERSC, code ISIN : FR0000038200.

Eurosic a intégré l'indice NEXT 150 depuis le 1er octobre 2008.

Contacts

Bruno Meyer
Directeur Financier
Tel : 01 45 02 23 29
06 08 10 81 41
b.meyer@eurosic.fr